

Règlement intérieur

Respect des personnes :

Lors des ateliers d'Elsa, les règles de respect envers les personnes s'appliquent sur les principes du vivre-ensemble, de la laïcité et du pluralisme. Chacun doit être respecté selon ses différences et ses difficultés.

Respect du matériel :

Pendant les différents ateliers, votre enfant pourra utiliser divers matériels qui lui seront prêtés et dont il aura la responsabilité. Il devra en prendre soin. En cas de détérioration volontaire, le remboursement du matériel sera à la charge des parents de l'enfant concerné.

Objets dangereux ou non conformes à un lieu d'apprentissage :

Tout objet dangereux est interdit. Les objets fragiles ou onéreux sont déconseillés et devront rester dans le cartable de l'enfant.

En cas de perte ou de vol, l'organisatrice ne pourra être tenue comme responsable.

Respect des lieux :

Les parents et leur enfant s'engagent à respecter le lieu de l'atelier. Les déchets devront être mis à la poubelle indiquée par l'organisatrice. S'agissant avant tout d'un lieu de vie, chacun devra veiller à ne pas faire trop de bruit pour ne pas déranger le voisinage. Dans la même optique, les véhicules devront être stationnés en dehors de la propriété et en dehors de l'allée.

Sécurité :

Pour garantir la sécurité de tous, votre enfant devra respecter plusieurs consignes énoncées par l'organisatrice lors des différentes séances. Cela passe notamment par ne pas aller dans certaines zones du jardin et de la maison. Ainsi, en cas de non respect des règles données conduisant à un accident, l'organisatrice ne pourra pas être tenue comme responsable.

Afin d'éviter tout incident, une fois le portail fermé, il devra le rester jusqu'à la fin de la séance. Les véhicules auront également l'interdiction de circuler dans l'allée (déposes rapides incluses).

Si l'enfant vient seul et/ou rentre seul de l'atelier, la famille s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir sa sécurité en dehors du lieu de l'atelier. Cela passe par exemple par lui apprendre le chemin, lui rappeler les règles de sécurité routière et de prévention envers les inconnus ou encore en lui confiant un moyen de prévenir un adulte en cas de problème. En cas d'accident sur le trajet, l'organisatrice ne pourra être tenue responsable.

Ponctualité et assiduité :

Afin de préserver la qualité de la séance pour chacun, l'enfant devra se présenter à l'heure à l'atelier. En cas de gros retard, l'organisatrice pourra décider de ne pas accepter l'enfant en question. La famille s'engage également à venir récupérer son enfant à l'heure.

En cas de retards récurrents, l'organisatrice pourra mettre fin à son engagement envers la famille concernée.

En cas de retard ou d'absence, dans la mesure du possible, veuillez à prévenir l'organisatrice au plus tôt.

En cas d'absence non justifiée, le paiement de l'atelier sera dû et ne sera pas remboursé. Aucune solution de rattrapage de la séance ne sera proposée.

En cas d'absence justifiée, dans la mesure du possible et selon la situation, l'atelier sera rattrapé en prolongeant d'une semaine supplémentaire le soutien ou sera décalé à une séance ayant lieu un autre jour de la semaine. Il ne pourra pas être remboursé.

Respect de l'échéancier de paiement :

Les parents s'engagent à honorer le paiement des ateliers selon l'échéancier fixé avec l'organisatrice. En cas de manquement, la participation de l'enfant aux ateliers sera annulée.

Arrêt de l'atelier :

En cas de non respect du règlement intérieur, l'organisatrice détient le droit de se désengager auprès de la famille concernée. L'enfant ne pourra ainsi plus assister aux ateliers suivants.

Signatures des parents

Signature de l'enfant